



**SYNTHESE DE L'EVALUATION EXTERNE DU
BUDGET PARTICIPATIF DES LYCEES
2005-2006**

Expérimenté dès l'année scolaire 2004-2005, le budget participatif des lycées est aujourd'hui reconnu comme une démarche en pointe en matière de démocratie participative, tant en France qu'en Europe.

Permettant de mettre en prise directe avec la décision l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans toutes les filières d'enseignement, le BPL a montré, après deux années de fonctionnement, sa capacité à améliorer l'efficacité de l'action publique.

Alors que des réticences s'étaient initialement exprimées sur le caractère potentiellement extravagant ou dispendieux des demandes, le constat est aujourd'hui celui d'une orientation particulièrement raisonnable de la dépense publique par les participants. De plus, la rapidité inédite de mise en œuvre des projets votés par les assemblées confirme l'efficacité de la démarche participative.

Dans les établissements, elle a souvent permis de prendre en compte des besoins jusqu'alors délaissés et de mettre en valeur des projets en instance, de manière à accélérer leur traitement. Elle a de surcroît contribué à nourrir l'ensemble de la politique régionale en inspirant une série d'initiatives en direction des lycées : mise en place de plusieurs commissions (nutrition-restauration, maisons des lycéens-foyer socio-éducatifs) du dispositif Culture +, création de postes d'animateurs culturels, organisation de la Créateuf, etc.

Ceci montre que la démocratie participative contribue à renforcer la démocratie représentative, qu'il s'agisse du fonctionnement des instances élues dans les lycées ou de l'action du Conseil Régional.

Afin d'irriguer plus encore l'ensemble des pratiques démocratiques, cette dynamique stimulante mérite d'être approfondie. Ce bilan voudrait contribuer à la réflexion en ce sens.

I – LE BPL 2005-2006 EN QUELQUES CHIFFRES	p.3
A – La participation	p.3
B – Les projets	p.3
II – LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS	p.5
III – LES PRINCIPAUX EFFETS DU BPL	p.6
A – Un renforcement de la démocratie	p.6
B – Un changement dans les relations au sein des lycées	p.8
C – Un fort impact sur l'administration régionale	p.10
IV – DEUX DEFIS POUR L'AVENIR DU BPL	p.13
A – La place de la délibération	p.13
B – La question de l'échelle	p.13

I – LE BPL 2005-2006 EN QUELQUES CHIFFRES¹

L'année scolaire 2005-2006 a vu la généralisation du BPL à l'ensemble des lycées publics et EREA de la Région Poitou-Charentes, soit 92 établissements. Cent-soixante neuf réunions se sont tenues entre novembre 2005 et mai 2006, pour la plupart en journée.

A – La participation

Tous les membres de la communauté éducative (lycéens, parents, personnels enseignants et non enseignants) ont reçu les invitations à participer aux assemblées du BPL.

Les réunions ont au total rassemblé environ 11000 participants.

Participation BPL 2005-2006	Lycéens	Parents	Enseignants	TOS	Total
Réunions 1	3 543	402	1 294	460	5 699
Réunions 2	3 475	230	939	359	5 003
Total ²	7 018	632	2 233	819	10 702

En 2005-2006, d'après les chiffres de la DEVL **la participation moyenne est de 67 participants par réunion aux R1 et 60 aux R2** (malgré la difficulté à mobiliser au printemps 2006 en plein mouvement anti-CPE), répartis comme suit en fonction des catégories d'usagers:

Participation moyenne / réunion	Lycéens	Parents	Personnels	Total
Réunions 1	42	5	20	67
Réunions 2	41	3	15	60

Les situations d'un établissement à l'autre varient toutefois considérablement avec des réunions regroupant de 13 à 450 participants. La DEVL compte cette année 14 R1 et 11 R2 ayant mobilisé plus de 100 participants.

Selon la DEVL, **la participation moyenne a progressé de 21% par rapport à l'année scolaire 2004-2005**. Cela s'explique en partie par la présence des élèves qui a été multipliée par 2.5 grâce à la tenue d'une majorité de réunions en journée, sur des horaires parfois banalisés par les chefs d'établissements. A l'inverse, la participation des parents, moins disponibles en journée a été divisée par 3.

¹ Ces éléments chiffrés sont tirés de A. Wachowiak-Behar, *Bilan interne du BPL an II : 2005 -2006*, DEVL, mai 2006.

² Total non dédoublonné : il est à l'heure actuelle impossible de savoir précisément combien de participants ont assisté aux deux réunions ou à une seule.

Participation moyenne / réunion	Lycéens	Parents	Personnels	Total
2004-2005	17	14	21	52
2005-2006	42	4	18	63

Dans l'ensemble, **les chiffres de la participation pour 2005-2006 sont encourageants**. Le BPL mobilise proportionnellement plus que la plupart des expériences dites participatives françaises qui plafonnent souvent à 2% de la population concernée. De plus, entre la première et la deuxième année, le nombre de participants s'est accru, signe que l'efficacité du dispositif a permis d'en démontrer l'utilité et a pu dissiper certains doutes chez des personnes initialement réticentes. Pour ces raisons, il s'agit d'une réussite. Cependant il semble nécessaire de réfléchir aux conditions d'une participation encore plus forte et plus diversifiée (plus de TOS et de parents notamment). Car la richesse du débat découlera nécessairement de l'échange entre le plus grand nombre. L'ampleur de la participation constitue donc un défi pour l'avenir à moyen terme du BPL.

B – Les projets³

Au total, les assemblées du BPL ont proposé **1755 projets**, soit une moyenne de 20 par établissement. Environ 1500 d'entre eux relevaient directement des compétences de la Région et ont donc fait l'objet d'un chiffrage par les services techniques.

Lors des commissions permanentes de mars, avril et mai 2006, les élus régionaux ont voté le financement de 255 projets correspondant aux 3 premières priorités de chaque établissement, pour un montant global de l'ordre de 10 millions d'euros.

La moitié des projets retenus concernent la réalisation de travaux dans les établissements, 37% l'achat d'équipements et 13 % relèvent de la vie lycéenne.

³ Pour une analyse détaillée, voir E. Descos, *BPL 2005-2006. Analyse et répartition des projets proposés*, DEVL, juin 2006.

II – LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS

L'évaluation du BPL 2005 - 2006 a été l'occasion de sonder la satisfaction des participants au BPL par des questionnaires distribués à la fin des réunions. Il ressort globalement que **la satisfaction des membres de la communauté éducative semble très importante**.

A la question « Etes-vous satisfait de cette démarche ? » :

- 87% des participants répondent oui.
- 5% répondent non.
- 8% ne répondent pas ou ont répondu autre chose (le plus souvent ils ont rajouté une case entre les deux pour donner un avis mitigé).

Si l'on décline cette satisfaction en fonction des catégories d'utilisateurs, on constate que 96% des élèves, des agents TOS, des parents sont satisfaits ainsi que 91% des enseignants.

L'intérêt des débats fait la quasi unanimité (cf. tableau ci-dessous) : les arguments qui reviennent souvent est que cela permet d'entendre et de comprendre les points de vue de chaque catégorie d'utilisateurs pour prendre en compte l'avis de tout le monde. Revient également l'idée que les débats permettent de se faire une vision des projets les plus importants. En revanche, l'une des critiques régulièrement formulée est que le temps de débat est trop court. Il est fréquemment remarqué que le temps de réflexion et de discussion sur chaque projet reste insuffisant. Aussi, pour le BPL 2006-2007, la Région a-t-elle souhaité impulser la réflexion des participants en amont des réunions. Pour cela, les animateurs culturels de chaque établissement sont invités à informer et sensibiliser les acteurs de leur lycée dès la rentrée sur la question de la démocratie participative, afin de permettre de premiers échanges au sein des établissements avant même le lancement du processus formel. Une rencontre associant l'ensemble des animateurs culturels s'est tenue en ce sens le 31 août 2006 au lycée Georges Desclaude de Saintes.

L'animation des réunions est également appréciée (cf. tableau ci-dessous) : le fait de distribuer la parole à un maximum de personnes revient régulièrement et la qualité d'écoute des animateurs et des représentants de la Région est notée. Plusieurs personnes mentionnent toutefois la nécessité d'adjoindre un technicien en plus des animateurs pour pouvoir intervenir sur les questions de chiffrage et de faisabilité technique des projets. Pour la troisième année du BPL, les chargés d'opérations participeront ainsi systématiquement aux réunions.

Enfin, l'organisation matérielle des réunions fait visiblement fait moins l'unanimité (cf. tableau ci-dessous). Cela dit, il faut se pencher sur ce que les répondants appellent « organisation ». Fréquemment reviennent des critiques liées à ce que l'on peut appeler le confort des participants : manque de places assises dans la salle, caractère trop sonore de la salle, problèmes de micro, illisibilité des données projetées à l'écran ou inscrites au tableau, etc. Ces difficultés devraient pouvoir être surmontées par une meilleure évaluation en amont

du nombre de participants et des contraintes techniques. Cela pourrait tout particulièrement passer par une coordination avec les animateurs culturels désormais en place et qui connaissent maintenant les ressources matérielles des établissements.

Sous la rubrique organisation, des répondants ont également déploré la trop faible implication des lycéens lors des réunions. En ce sens, les outils de communication ont fait l'objet des reproches suivants : affiches peu visibles, plaquettes peu attractives, envoi tardif des invitations, etc. L'ensemble de ce matériel a d'ores et déjà été remanié afin de faciliter en amont l'information sur le dispositif, ses tenants et aboutissants. Il est désormais complété par une exposition mise à disposition de chaque établissement et par un film permettant d'expliquer le fonctionnement du BPL au travers de témoignages de participants.

Satisfaction des usagers (réponses Oui)

	Intérêt des débats	Organisation	Animation
Total	92%	70%	88%
Elèves	92%	70%	84%
Profs	95%	65%	82%
Parents	100%	78%	91%
TOS	97%	83%	96%
Autres	92%	66%	90%

III – LES PRINCIPAUX EFFETS DU BPL

Yves Sintomer et Marie-Hélène Bacqué⁴ ont constaté que les démarches participatives répondaient à trois grands objectifs : politique, social et administratif. Les promoteurs du BPL avaient également ces objectifs en tête au lancement de l'expérience.

A – Un renforcement de la démocratie

Un premier objectif est le renforcement de la démocratie. Ainsi, le BPL a d'abord été pensé comme **un outil permettant de redonner un pouvoir décisionnel aux citoyens et de lutter contre le sentiment d'impuissance dans le monde actuel, qui est une composante importante des difficultés que rencontre le bon fonctionnement de la démocratie représentative.**

A cet égard, le BPL est perçu par 71% des participants comme un moyen de renforcer la démocratie au sein des lycées :

⁴ Voir Y. Sintomer et M.-H. Bacqué, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in Neveu C. *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 1999, pp.115-148, p.124 et s.

Le BPL renforce la démocratie au sein du lycée

Pas d'accord du tout	3 %
Plutôt pas d'accord	8 %
Plutôt d'accord	35 %
Tout à fait d'accord	36 %
Sans opinion	11 %
Autre	7 %

De ce point de vue, le changement est d'une triple nature.

Premièrement, le BPL mutualise l'information, accroît le partage de la décision et permet une gestion plus transparente des finances publiques. C'est ce que signalent tout particulièrement certains parents d'élèves pour qui le conseil d'administration ne permettait pas à lui seul de faire vivre le débat au sein des lycées. Ce constat se retrouve également chez les autres composantes de la communauté éducative :

« Ca nous donne un peu plus d'envie de faire des choses. Parce qu'on a passé des années à dire qu'on voudrait bien que ça se passe comme ça et on ne voyait rien arriver parce que les décisions étaient prises sans qu'on ait la possibilité de s'exprimer ». (Agent TOS)

Dans quelques cas, le BPL a été l'occasion de revitaliser le CVL lors des réunions duquel ont été discutés et préparés certains des projets présentés aux assemblées du budget participatif. Parfois, des propositions ont pu être débattues et amendées lors de rencontres préalables associant enseignants et élèves. Cependant, dans la majorité des situations, la participation se cantonne encore trop souvent aux 4 heures annuellement consacrées au BPL. On peut imaginer qu'à l'avenir la démarche contamine plus amplement les façons de décider au sein des lycées.

Deuxièmement, le BPL est largement considéré comme un outil efficace d'éducation à la citoyenneté : c'est le cas pour 75% des participants et 70% des proviseurs.

Le BPL est un outil efficace d'éducation à la citoyenneté

Pas d'accord du tout	6 %
Plutôt pas d'accord	7 %
Plutôt d'accord	35 %
Tout à fait d'accord	40 %
Sans opinion	6 %
Autre	6 %

Le caractère pédagogique de la démarche est régulièrement souligné par les participants. Deux aspects ressortent plus précisément : le BPL constitue un apprentissage de la citoyenneté et offre une meilleure compréhension des mécanismes de la décision publique (qui fait quoi ?) :

« Ca nous apprend ce que c'est qu'être un citoyen. On a le droit de vote, le droit de s'exprimer. Pour moi c'est une bonne préparation à être indépendant, à avoir ses idées et à les défendre ». (Lycéen)

« Il y a des gens qui posent des questions et on leur explique qu'on ne peut pas le faire parce que ça ne dépend pas de la Région. Et c'est vrai que ça les éclaire sur pas mal de choses dont ils pensaient que la Région ne les faisait pas parce qu'elle n'avait pas envie de les faire. Non c'est parce qu'elle ne peut pas les faire. Parce que ça ne rentre pas dans les textes. Ou financièrement ça ne rentre pas dans l'enveloppe. Peut-être que ces gens-là ne comprenaient pas comment était fait un budget tout simplement ». (Agent TOS)

Troisièmement, l'un des points qui semblent les plus positifs consiste en une meilleure visibilité de l'institution au sein des établissements, permettant de lutter contre le sentiment d'abandon des citoyens par le politique :

« Ca nous donne l'impression d'être pris au sérieux. A la Région ce n'est quand même pas n'importe qui. Ils sont quand même haut placé pour venir dans un petit lycée où on se dit qu'on est un peu oublié. Et bien non, on ne nous oublie pas, même dans notre campagne ». (Lycéen)

Parallèlement à la procédure BPL elle-même, le site Internet www.democratie-participative.fr renforce l'incarnation de l'administration régionale auprès du public. Sa fréquentation importante (jusqu'à 7000 visites par mois) et les échanges réguliers sur les forums contribuent ainsi au dialogue et à la transparence entre la Région et les usagers.

B – Un changement dans les relations au sein des lycées

Plus des deux-tiers des participants estiment que le BPL améliore les relations entre adultes et élèves au sein du lycée. Vingt-deux pour cent ne répondent pas ou formulent une autre opinion. Les effets ne sont donc pas uniformément palpables, sans doute à cause du caractère encore trop ponctuel du BPL.

Le BPL améliore les relations entre élèves et adultes au sein du lycée

Pas d'accord du tout	5 %
Plutôt pas d'accord	7 %
Plutôt d'accord	40 %
Tout à fait d'accord	28 %
Sans opinion	14%
Autre	6%

Cependant, un très grand nombre de participants apprécie beaucoup de pouvoir échanger avec les différentes composantes de la communauté lycéenne. On constate plus précisément que c'est la rencontre entre élèves et enseignants, plus qu'avec les autres catégories de participants (TOS, parents) qui marque les esprits. C'est, pour ce proviseur, l'un des principaux effets du BPL :

« Ca a permis aux élèves de se retrouver avec des profs qu'ils n'avaient pas l'habitude de voir en réunion. Les élèves ne pensaient pas qu'un jour il y aurait des enseignants qui viendraient discuter dans leurs groupes de projets pour le foyer. ils pensaient que le foyer c'était l'histoire du prof de socio et du CPE et du directeur. Ils ne pensaient pas qu'un jour le prof de maths allait réfléchir avec eux sur le foyer. Ca a permis de faire du dialogue ». (Proviseur)

Même s'ils plébiscitent ces moments d'échange, les élèves ont conscience que le BPL n'est qu'une parenthèse dans la vie du lycée, ne modifiant pas fondamentalement les rapports sociaux et les rôles au sein de l'établissement:

« Je pense que ça ne change les relations que pendant la réunion ». (Elève)

« Il y a juste à ce moment-là qu'on communique. Sinon après c'est pas dans le même cadre. Là c'est en tant qu'utilisateurs des locaux. Après ça redevient en tant que profs – élèves et c'est pas la même approche des relations ». (Elève)

Pour les agents TOS, qui estimaient parfois au lancement de l'expérience que ces réunions n'étaient pas pour eux, on constate toutefois aujourd'hui leur satisfaction d'être considérés, grâce au BPL, comme membres à part entière de la vie de l'établissement et d'avoir leur mot à dire au même titre que les autres catégories de la communauté éducative.

« Lorsque les gens ne se rencontrent pas et ne discutent pas ensemble, on ne peut pas connaître leurs qualités. Moi on me voit comme quelqu'un avec une blouse blanche et une toque sur la tête. Mais je peux peut-être apporter quelque chose même si je ne suis pas professeur ». (Agent TOS)

Il semble tout de même important de noter les difficultés d'accès à la parole dont peuvent souffrir certaines catégories au sein des lycées, en particulier les lycéens, les parents et les agents TOS. L'organisation en petits groupes dans les réunions 1 offre des espaces d'expression plus intimes facilitant la prise de parole. Toutefois, lors des réunions 2, la configuration en assemblée générale s'y prête moins. On a remarqué que les lycéens et personnels intervenant lors des réunions sont déjà bien souvent investis dans d'autres instances (CA, Syndicats, CVL, Maison des lycéens, etc.). Ainsi, si le BPL ouvre des espaces inédits de d'expression, subsiste une certaine autocensure de la part de certains participants peu habitués à s'exprimer et à être entendus.

Bien que la prise de parole ne soit pas toujours aisée, le BPL permet néanmoins un rééquilibrage des priorités en faveur de certaines catégories d'utilisateurs des lycées. La plus forte proportion des projets votés (plus de 50%) profitent directement et surtout aux élèves, qu'il s'agisse d'amélioration de la vie lycéenne ou de confort des lieux fréquentés par les lycéens (culture, internats, équipement sportifs, MDL, préaux, etc.)⁵. Viennent ensuite les projets d'équipements pédagogiques (informatique, laboratoires de langues, salles de classe...) bénéficiant à la fois aux enseignants et aux élèves, puis les projets sur le cadre de vie (aménagement divers d'espaces intérieurs et extérieurs), améliorant le quotidien de tous. Les TOS moins directement gagnants : seuls deux projets votés les concernent spécifiquement. L'inversion des priorités – réelle - engendrée par le BPL se produit donc en faveur des lycéens constituant la masse principale des usagers... et des votants. Toutefois, l'un des apports essentiels du BPL réside dans la dynamique de prise en compte du vécu de chaque composante de la communauté scolaire. Cela permet de faire émerger une forme d'intérêt général, notamment lorsque des projets destinés à telle ou telle autre catégorie minoritaire dans le lycée ou la réunion sont discutés et que des participants qui n'y trouvent pas un intérêt direct en comprennent l'enjeu pour l'établissement.

C – Un fort impact sur l'administration régionale

Le BPL impacte fortement les pratiques et les représentations de l'administration régionale.

D'abord, on constate une amélioration des relations entre les lycées et l'administration régionale, dans le sens d'une plus grande efficacité.

Les trois-quarts des répondants au questionnaire estiment que les projets votés en BPL sont véritablement utiles, accréditant l'idée que la participation permet une meilleure prise en compte des besoins des usagers.

⁵ Pour un aperçu de la répartition des projets, voir l'annexe 7 : *BPL 2005 – 2006. Analyse et répartition des projets proposés* », Mission BPL-DEVL, juin 2006.

Les projets retenus dans le cadre du BPL sont vraiment utiles

Pas d'accord du tout	4 %
Plutôt pas d'accord	8 %
Plutôt d'accord	39 %
Tout à fait d'accord	36 %
Sans opinion	5 %
Autre	8 %

La montée en puissance de la prise en compte du savoir d'usage est presque unanimement reconnue comme l'une des grandes réussites du BPL, à la fois par les participants et les agents des services régionaux concernés:

« Il y a eu l'émergence de demandes ou la mise à jour de problèmes qui jusqu'à ce jour n'étaient pas apparus. Ces problèmes de self, de queue au self. Même en dehors de ceux qui ont été retenus par la Région il y a eu pas mal de problèmes qui sont ressortis et qu'on ne connaissait pas avant ». (Enseignant)

« Plein de choses ressortent, on découvre des problèmes. Sur des lycées on ne savait pas du tout qu'il y avait des problèmes sur les sanitaires par exemple. Moi quand je passe en courant devant le sanitaire, ça me paraît nickel. Pour la direction, ils entendaient quelques fois des petits problèmes, mais bon ça se passait bien. Mais quand on y va et qu'on essaye de prendre une douche on se rend compte qu'il y a de gros problèmes. Ca, personne n'était au courant. Et puis d'un coup en BPL ça ressort parce que les élèves disent que c'est pas possible, qu'on prend l'eau des douches de l'étage du dessus ». (Chargé d'opérations)

Pour une très forte majorité des usagers (81%), cela se double de la perception d'une prise en compte plus rapide des problèmes des lycées par la Région, même si, lors de l'enquête certaines des personnes interviewées indiquaient qu'elles attendaient de voir les résultats concrets avant de pouvoir se prononcer sur les apports effectifs.

Le BPL permet une prise en compte plus rapide des problèmes du lycée par la Région

Pas d'accord du tout	4 %
Plutôt pas d'accord	6 %
Plutôt d'accord	44 %
Tout à fait d'accord	37 %
Sans opinion	6 %
Autre	3 %

Pour les deux-tiers des proviseurs, le BPL permet une prise en compte plus rapide, mais seulement 37,5 % estiment que le traitement des problèmes en est accéléré. Vingt-cinq pour cent ne se prononcent pas, en précisant qu'au moment où ils répondent, soit la R2 n'a pas encore eu lieu, soit les réalisations sont en attente de concrétisation. Certains expriment ce que ressentent par ailleurs des personnes des services techniques : le BPL, ne répondant pas aux mêmes logiques que les autres procédures, complique dans un premier temps la compréhension des canaux de la décision :

« Avant nous avions des règles claires qui disaient que nous pouvions candidater à ceci dans tel cadre, à cela dans tel autre cadre, que la participation de la Région était possible à telle condition. Il y avait une règle du jeu connue. J'ai l'impression que nous n'avons plus de règle du jeu. Traditionnellement on avait l'habitude de remplir une enquête en novembre et on savait en mars à quelle sauce nous étions mangés. Là nous avons rempli une enquête en janvier et nous n'avons pas d'écho. Moi je suis incapable de répondre dans les réunions d'établissement aux questions qu'on me pose. Ce n'est pas le problème du BPL en soi, mais je ne sais pas ce que le BPL recoupe, remplace, ne remplace pas, etc. J'ai un problème de lecture » . (Proviseur).

A cet égard, l'organisation d'une réunion de rentrée invitant l'ensemble des proviseurs organisée en partenariat entre la DEVL et la DLES aidera probablement à dissiper les doutes.

Un autre apport du BPL, réside dans la meilleure visibilité du travail des fonctionnaires de la Région, permettant une recréation du service public :

« Le problème que l'on a dans le service public, c'est la reconnaissance de notre travail. Depuis que je suis à la Région, je fais beaucoup plus d'heures que je n'en faisais dans le privé. Mais ça les gens ne le savent pas et il faut leur montrer. Avec le budget participatif, les élèves se rendent compte du travail qu'on fait. Parce qu'on leur montre du doigt » (Chargé d'opérations)

Toutefois, cet apport pèse fortement sur la charge de travail des personnels directement impactés par le BPL. Le dispositif vient s'ajouter à des procédures déjà calées et bouscule des

routines établies dans le fonctionnement des services. Il pousse à une redéfinition des métiers et des identités professionnelles qui peut être vécue avec une certaine inquiétude. Certains suggèrent que la masse de travail supplémentaire pourrait remettre en cause l'efficacité de leur activité habituelle. Cet aspect organisationnel est d'ores et déjà pris en compte par les directions concernées qui réfléchissent aux modalités d'une meilleure coopération transversale et d'un partage des tâches mieux établi. Cet aspect doit continuer à faire l'objet d'une réflexion : il serait en effet dommage que la forte volonté politique existant en matière de démocratie participative se heurte à des réticences gestionnaires.

IV – DEUX DEFIS POUR L'AVENIR DU BPL

La mise en œuvre du BPL répondait à un objectif fort : redonner du pouvoir aux citoyens par le partage de la décision et rendre l'action publique plus efficace. Dans cette perspective, la démarche participative est aussi importante que ses résultats, même si ce sont ses résultats qui en assoiront la crédibilité. D'où l'importance de rechercher une amélioration permanente de la démarche pour qu'elle conserve tout son sens.

A – La place de la délibération

Pour cela, il semble nécessaire d'insister sur la place de la délibération dans le dispositif. L'un des enjeux du BPL est en effet de créer un espace de discussion raisonnée permettant l'émergence et la prise en compte d'un intérêt général collectivement construit. A cet égard, l'un des atouts du BPL est le fort encadrement procédural dont il fait l'objet. La présence d'animateurs neutres, le choix de débattre à partir de critères prédéfinis ou encore la méthode de vote bien établie permettent de réunir les conditions d'une véritable délibération.

Cependant, les participants semblent avoir inégalement intégré cette dimension. Les échanges consistent souvent en une succession de points de vue portés par telle ou telle personne, plus qu'en un véritable débat. Les interventions s'enchaînent les unes à la suite des autres, sans cohérence suffisante dans le développement de la réflexion ou vision globale des propositions les unes par rapport aux autres. Contre les risques de lobbying ou d'« effet Père-Noël », il paraît donc important de bien ré-expliciter l'enjeu délibératif du BPL dans ses dimensions de discussion éclairée et de construction d'un intérêt général partagé.

B – La question de l'échelle

L'une des réserves que l'on peut formuler à l'égard du BPL est qu'il ne s'établisse qu'à l'échelon micro-local de chaque établissement, sans prise en compte de considérations plus générales. Pourtant, la possibilité de monter en généralité semble essentielle pour construire un intérêt régional qui excède les limites de chaque établissement.

On peut donc envisager d'approfondir et élargir la démarche participative au-delà du BPL par l'organisation d'une conférence citoyenne sur les lycées. Il pourrait s'agir de réunir sur deux journées (en week-end) 6 volontaires de chaque établissements (par exemple 2 lycéens, 1

TOS, 1 enseignant, 1 membre de l'équipe de direction et 1 parent) et de les faire participer à une « discussion informée » par l'intervention d'experts afin de se prononcer sur les orientations prioritaires d'une partie du budget régional en direction des lycées, de nature à mieux éclairer encore l'action des élus.